Scam

Rapport d'activité

2013

adopté par le conseil d'administration du 10 avril 2014

Toutes les mémoires du monde

Photo Matthieu Raffard

Je n'avais pas imaginé devenir présidente de la Scam ; première femme à ce poste, mon élection par le conseil d'administration reflète le vote des auteurs à l'assemblée générale. En effet, vous avez été nombreux à porter vos voix sur des candidates qui ont ainsi fait leur entrée au conseil d'administration au sein duquel la parité règne désormais.

Lise Blanchet, Virginie Linhart, Florence Martin-Kessler, Juliette Meurin, Laetitia Moreau ont donc rejoint Anne Andreu, Catherine Clément, Anne Georget, Manon Loizeau et Carole Pither et travaillent aux côtés de Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Daniel Costelle, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Thierry Ledoux, Gérard Mordillat, Alok Nandi, Pascal Ory, Christophe Ramage, Alain de Sédouy.

La Moitié du ciel, best-seller mondial de Nicholas Kristof et Sheryl WuDunn (préfacé par Manon Loizeau dans sa version française), porte en sous-titre : *Les femmes vont changer le monde*. 2014 et nous en sommes encore à aborder ce sujet qui ne devrait pas en être un. 2014, et nous parlons encore au futur de l'égalité des sexes. 2014, mais la situation des femmes dans plusieurs pays du monde est scandaleusement intolérable. À cet égard, nos livres, nos documentaires, nos photographies, nos émissions de radio… nos œuvres ont un rôle essentiel. Par ailleurs la Scam soutient ainsi l'action de l'association *Le deuxième regard* qui questionne la place des femmes dans le 7e art. Si les femmes ne sont pas plus représentées dans les professions artistiques et culturelles, dont les œuvres sont les miroirs de nos sociétés, le monde ne changera pas… et les femmes ne changeront pas le monde.

Le rapport d'activité est le bilan de douze mois d'activité de votre société ; élue en juin 2013 à la présidence de la Scam, j'ai donc pris mes responsabilités à mi-parcours de ce bilan, succédant à Jean-Xavier de Lestrade, auquel je rends hommage pour le travail engagé au cours de ses deux années de mandat. Il a voulu la Maison des auteurs, et vous vous en êtes emparés ; il avait également ouvert le vaste chantier de la réforme du Cosip (aide à la production de documentaires) qui a été officialisée en janvier dernier par Aurélie Filippetti lors du débat que la Scam a organisé au Fipa avec la complicité de la Sacd. Une réforme importante à laquelle la Scam a été étroitement associée, signe de sa légitimité dans ces dossiers politiques aux lourdes conséquences sur nos pratiques professionnelles.

Parallèlement aux questions d'actualité qui constituent le cœur des activités de la Scam (les budgets de France Télévisions, de Radio France ou de l'Ina, l'exploitation numérique de nos œuvres, la Directive européenne sur la gestion collective de nos droits…) plusieurs dossiers me tiennent à cœur : nous avons organisé à l'automne une rencontre sur la place du documentaire dans les salles de cinéma*, à n'en pas douter, c'est un sillon que la Scam va continuer de creuser que ce soit sur les plans culturel, économique ou réglementaire.

J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de la Cinémathèque Robert Lynen*. Elle est menacée de disparition par la Ville de Paris, or, c'est la plus ancienne cinémathèque de France (créée en 1926), riche de 4.000 titres documentaires et fictions et qui a pour mission l'éducation à l'image des enfants. C'est un sujet on ne peut plus d'actualité et la Scam a rappelé leurs responsabilités aux candidats à la mairie de Paris.

La création d'une Cinémathèque du documentaire est un projet à plus long terme qui doit permettre de tisser des liens entre les générations. Certes des collections existent, certes des rétrospectives sont visibles ici ou là, mais il manque un lieu, un écrin qui protège et met en valeur le documentaire, ce qu'il nous offre et ce qu'il apporte au monde. Nous sommes en pleines démarches et prises de contacts pour faire naître une vraie « cinergie » autour de ce projet.

Je remercie toutes les équipes de la Scam qui, sous la direction d'Hervé Rony, apportent tous les jours des réponses aux questions des auteurs et œuvrent également pour leur collectivité.

Julie Bertuccelli
Présidente de la Scam

* voir *Astérisque 47*

La diversité de la Scam, un atout pour l'avenir

Photo Thierry Ledoux

L'an dernier dans ce même éditorial, je vous indiquais que si la Scam se portait globalement bien, il fallait demeurer vigilant tant la crise que traverse la France est profonde et a nécessairement un impact sur le secteur dans lequel la Scam évolue.

Pourtant, votre société a terminé l'année 2013 de très bonne manière. Mieux que nous l'avions imaginé. À presque 102 M€, les perceptions ont, pour la première fois, franchi le cap symbolique des 100 M€. Les répartitions ont à nouveau progressé avec près de 95,4 M€. Ces données témoignent du dynamisme, jamais démenti depuis sa création, des répertoires représentés par la société et du travail accompli pour améliorer sans cesse le versement de vos droits. Ce, malgré la baisse des revenus de nos principaux redevables, les chaînes de télévision. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que certains éléments exceptionnels sont venus gonfler la masse des droits reçus. C'est le cas avec la signature d'un accord avec Orange et la régularisation de l'ensemble des droits dus par cet opérateur pour le passé. En espérant pour 2014 la signature avec les autres opérateurs ADSL.

Par ailleurs, la Scam a signé de nouveaux accords qui permettent de revaloriser la rémunération des auteurs, avec Arte en particulier mais aussi avec Radio France concernant le podcast.

Mais 2014 a surtout été marquée par une importante actualité professionnelle autour de la publication du rapport de Pierre Lescure sur l'Exception culturelle Acte 2, initié par François Hollande. La Scam, globalement satisfaite du contenu du rapport (notamment avec le maintien de la réponse graduée pour lutter contre la diffusion illicite des œuvres sur le net et l'extension des compétences du CSA) a fait un large écho à ces questions lors de son troisième rendez-vous Auteurdevue. Elle a aussi été fortement impliquée dans la réforme du Cosip documentaire. Elle l'a été également dans le secteur de l'écrit ; membre du Conseil permanent des écrivains, elle a fait partie de la délégation d'auteurs qui a négocié puis conclu avec le Syndicat national de l'édition un important accord sur le contrat d'édition numérique qui fera l'objet d'un texte de loi en 2014. La Scam n'a pas non plus ménagé sa peine pour défendre auprès du ministère de la Culture la profession de photographe, particulièrement fragilisée et paupérisée. Sans compter qu'elle a rendu publique une étude très complète, la première du genre, sur la rémunération des journalistes. L'action de la Scam a plus que jamais été marquée par sa dimension multimédia.

Car, on ne le dira jamais assez, la force de la Scam, si elle repose évidemment sur le puissant socle des auteurs de l'audiovisuel en général, des documentaristes en particulier, vient aussi de la diversité des œuvres qu'elle gère et des auteurs qu'elle associe en son sein.

Cette diversité est un atout à l'heure d'internet. Le défi du numérique est l'enjeu majeur auquel les auteurs sont confrontés, enjeux de création, mais aussi enjeux juridiques et économiques. La Scam développe autant qu'elle le peut la gestion des droits relevant de l'exploitation des œuvres sur internet sous une forme « délinéarisée » et souvent interactive. La Scam a mis au point un bulletin de déclaration d'œuvres dites interactives. Elle met en place les répartitions de droits relatifs à la télévision de rattrapage de France Télévisions et d'Arte ou pour les œuvres diffusées sur YouTube et Dailymotion. Elle développe sa capacité d'expertise, d'étude et de réflexion pour mieux appréhender la gestion des droits dans les prochaines années. La commission des arts numériques est devenue la commission des écritures et des formes émergentes ; elle a créé en son sein un groupe de travail sur le webdoc qui regroupe des représentants de chacun des répertoires.

La Scam doit être en mesure d'assurer au quotidien la tâche première qui est la sienne, celle de percevoir et de verser des droits avec une efficacité chaque jour meilleure et en même temps elle doit penser à demain pour que la gestion collective continue à démontrer sa force et son intérêt dans l'univers numérique. Beau défi pour une société qui s'est voulue multimédia dès sa naissance !

Hervé Rony
Directeur général de la Scam

Sommaire

2
Éditorial de la présidente

3
Éditorial du directeur général

4.5.6.7
2013 : l'essentiel

8.9.
Les auteurs de la Scam

10.11.12
Les actions culturelles

13
L'action sociale

14.15.16.17.18.19.20.21
Chiffres et tendances

22.23.24.25.26.27.29
La gestion de la Scam

30.31
La représentation de la Scam

32
Scam Belgique

33.34
Scam Canada

34.35
Le conseil d'administration
et les commissions

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 10 avril 2014.
Etaient présents : Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli (*présidente*), Lise Blanchet (*vice-présidente*), Catherine Clément, Anne Georget (*trésorière*), Rémi Lainé, Thierry Ledoux, Manon Loizeau, Juliette Meurin, Laetitia Moreau, Carole Pither, Christophe Ramage, Alain de Sédouy.

2013 : l'essentiel

Les négociations avec les exploitants

- **Les négociations en vue d'étendre aux nouveaux usages numériques** les autorisations accordées aux diffuseurs historiques ont abouti à deux accords importants :
  - Radio France dispose désormais d'une autorisation globale et simplifiée de décliner ses exploitations selon tous modes y compris numériques dès lors qu'elles sont gratuites : simulcast, téléchargement à la demande, podcast, (pré)écoute/(pré)visualisation à la demande, flux continu…
  - avec Arte, c'est le troisième contrat général à être conclu selon le principe du « média global ». Il autorise depuis 2009 toutes les diffusions de la chaîne, des plus classiques aux services en ligne avec intégration du « simulcast » et du rattrapage, soit les services d'Arte + 7, Arte Live web, Arte Creative et Arte future, accessibles via l'ordinateur, le smartphone, la tablette ou la TV connectée. La régularisation du site arteradio.com, ouvert en 2002, complète le tableau tandis que l'activité de vidéo à la demande lancée en 2006 est près d'être régularisée.
- **Les exploitations du répertoire en vidéo à la demande (VàD)** semblent devoir faire l'objet d'une vague de régularisations, salutaire pour le respect des droits à défaut d'être fortement rémunératrice :
  - un avenant conclu avec l'Ina autorise depuis 2007 et pour l'avenir ses propres exploitations en vidéo à la demande payable à l'unité, au pack ou par abonnement.
  - France Télévisions a régularisé son offre de VàD à l'unité depuis 2006, tandis que les négociations ont repris avec la plate-forme Vodéo consacrée au documentaire ainsi qu'avec le SEVAD, syndicat professionnel d'exploitants.
- **Les va-et-vient se sont poursuivis auprès des opérateurs de télécommunications** pour l'adaptation des accords aux évolutions économiques et technologiques, et c'est Orange qui a signé le premier contrat fin octobre, englobant l'exploitation par adsl, fibre optique, satellite et – c'est nouveau – sur mobiles.
- **La représentation du répertoire à l'étranger** (et vice-versa) n'est pas en reste, puisque de nouveaux accords sont intervenus, élargissant les territoires et/ou les modes d'exploitation (dont la VàD) couverts par la gestion collective, avec nos homologues des Pays-Bas, Suisse, Norvège, Finlande, Nouvelle-Calédonie…

La défense des intérêts des auteurs

- La **mission Culture-Acte 2 de Pierre Lescure** a débouché sur un rapport riche de 80 propositions balayant tous les secteurs de la création qui appelle une action forte des pouvoirs publics, mais celle-ci ne se concrétisera pas avant fin 2014 au mieux, dans une grande loi sur la création. La tenue en juin des Assises de l'audiovisuel à l'initiative de la ministre de la culture, puis la 3e édition d'*Auteurdevue* organisée par la Scam, ont permis d'insister sur l'urgence des réponses à apporter sur la réforme du CSA, la revalorisation du financement de l'audiovisuel public, l'adaptation des mécanismes de production et de financement de la création, la réflexion sur le partage de la valeur, le rôle et la responsabilité des nouveaux opérateurs du net, la révision de la chronologie des médias, la mise en place de la taxe sur les objets connectés, le transfert des compétences de l'Hadopi au CSA, etc.
  La Scam est allée à la rencontre des pouvoirs publics et des institutionnels pour défendre une réforme dans l'esprit du rapport et a pris part à plusieurs consultations :
  - concernant les services audiovisuels de médias à la demande (Smad), elle plaide pour

un meilleur encadrement des services ayant une activité mixte d'hébergeur-distributeur-éditeur et leur assujettissement à l'obligation de contribuer au financement et à la diffusion de la création, puisqu'ils sont en concurrence directe avec les acteurs traditionnels du secteur ;

- la loi de finances 2014 a entériné une extension de la TST (taxe sur les services de télévision) finançant le CNC, aux recettes de la télévision de rattrapage ainsi qu'aux recettes françaises des plateformes de vidéo à la demande basées à l'étranger, comme le demandait la Scam. En revanche, on déplore le maintien de l'augmentation de la TVA sur les droits d'auteur votée l'an dernier ;
- la Scam a également été auditionnée dans le cadre de la mission de Mme Imbert-Quaretta (Hadopi) sur la contrefaçon commerciale ; elle a réagi aux mesures proposées dans le rapport Bonnell sur le financement du cinéma et participera activement aux groupes de travail à venir ;
- au CSPLA (conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique), la Scam a notamment pris part aux travaux sur le « cloud » envisageant l'extension du régime de la copie privée aux reproductions à distance que permettent certains services « d'infonuagique » ; aux consultations de V-L Benabou sur les œuvres transformatives et à celles de P. Sirinelli sur la préparation de la position française au regard d'une révision du droit d'auteur au plan européen.

• **Actions en faveur du statut social des auteurs**

La Scam est membre actif du conseil de gestion du fonds de la formation professionnelle continue des artistes-auteurs et présente dans trois commissions : audiovisuel, écrit, photographie. La couverture sociale des auteurs est une autre de ses préoccupations : invités par sondage à manifester leur intérêt pour une couverture retraite complémentaire (RACD), les auteurs audiovisuels et radiophoniques de la Scam ont répondu oui à 80 %. Dans le même temps, l'ensemble de la couverture sociale faisait l'objet d'un rapport commun de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des affaires culturelles, prélude d'une réforme profonde de ce régime créé en 1977.

• **Répertoire de l'audiovisuel**

La réforme du Cosip documentaire, fruit d'une longue concertation CNC/organisations professionnelles dont la Scam, est chose faite début 2014, avec la reprise de plusieurs de ses propositions : pour l'aide automatique consolidée, est mis en place un système de bonification des documentaires unitaires et des grands reportages (projets ayant reçu une aide à l'écriture – Brouillon d'un rêve, Procirep …–, valorisation du temps de montage et de la masse salariale consacrée aux techniciens, commande d'une musique originale, dimension internationale) ; les documentaires ne réunissant pas les critères susvisés passeront devant une formation spécialisée de la commission de l'aide sélective que la Scam espère représentative de toutes les sensibilités ; enfin, les documentaires scientifiques sont susceptibles de recevoir des aides supplémentaires, qui pourraient s'étendre aux documentaires historiques, mais la Scam n'a pas été suivie sur les films consacrés à l'art et à la culture ou ayant recours aux archives et aux images de synthèse. La Scam sera vigilante sur la mise en place de la réforme et jugera à l'épreuve des faits de sa pertinence et, s'il y a lieu, des amendements à y apporter.

• **Répertoire de l'écrit**

La Scam a été membre de la délégation de négociation du conseil permanent des écrivains (CPE) sur le contrat d'édition numérique. Ce dernier a fait l'objet d'un accord-cadre signé le 21 mars 2013 avec le syndicat national de l'édition (SNE), visant à instaurer un équilibre contractuel plus favorable à l'auteur, en lui permettant notamment de reprendre ses droits à l'éditeur selon des procédures simplifiées, à défaut d'exploitation diligente. Son application est suspendue à l'ordonnance qui intègrera courant 2014 les dispositions ainsi convenues dans les dispositions spéciales relatives au contrat d'édition du Code de la propriété intellectuelle.

- **Répertoire des images fixes : les photographes**
  La Scam s'est penchée au sein du CSPLA sur les banques d'images en ligne (micro-stocks), en vue de conserver aux auteurs le bénéfice des revenus et protections nécessaires au développement de leurs activités, mais de façon décevante la réflexion s'est cantonnée aux seules bases étrangères. Elle s'est aussi impliquée dans la **mission Brun-Buisson** de médiation entre photographes, agences de presse et éditeurs de presse papier et numérique, dans la perspective d'aboutir à la signature d'ici fin 2014 d'un code de bonnes pratiques, attendu par une profession en profonde mutation.

Les enjeux européens

- **L'élaboration de la directive sur la gestion collective** a été *le* sujet de l'année 2013 jusqu'à son adoption à une large majorité par le parlement européen le 4 février dernier après de multiples explications, concertations et compromis visant à ce que les secteurs autres que la musique – et principalement l'audiovisuel – soient mieux pris en compte dans leur spécificité. Une rencontre positive s'est tenue à Strasbourg entre une délégation de la Scam incluant des auteurs et nos députés européens impliqués dans le dossier.
  Ce texte assoit la légitimité des sociétés de gestion collective dont il reconnaît le rôle éminent : outre la facilitation de l'exploitation européenne des œuvres musicales qu'il permet, il harmonise leur fonctionnement en imposant des standards exigeants de transparence, gouvernance démocratique, bonne gestion, finalement très proches du régime français, afin de les rendre pleinement opérationnelles dans l'environnement numérique qui se joue des frontières. Est aussi consacré – après avoir été ignoré – leur rôle social et culturel, comme « acteurs clés de l'écosystème de la culture et de la création et véritables promoteurs de la diversité culturelle », selon les termes de Marielle Gallo, dont l'action a été très positive pour l'amélioration de la proposition initiale au sein du parlement.
- **Dialogue « Des licences pour l'Europe »**
  À l'initiative du commissaire Barnier, un dialogue organisé par la commission avec les parties intéressées sur le thème « Des licences pour l'Europe » a cherché à dégager des solutions à quatre difficultés identifiées comme problématiques pour les citoyens européens : l'accessibilité/portabilité transfrontières des services, les contenus « UGC » créés par les particuliers et l'octroi de micro-licences, le patrimoine audiovisuel, la fouille de textes et de données. Les maigres résultats de l'exercice n'ont pu convaincre la commission de différer son réexamen du cadre juridique européen dans le domaine du droit d'auteur, puisque celle-ci lançait le 5 décembre une vaste consultation publique sur sa révision.
- **Copie privée**
  Suite aux recommandations de début d'année du médiateur Vitorino, très contestées par les titulaires de droits, et sur fond de décisions de la CJUE en légitimant et clarifiant pas à pas le dispositif, Françoise Castex, parlementaire européenne, a pris l'initiative d'un rapport qui a exacerbé les antagonismes entre les créateurs et les fabricants et importateurs de matériels, les consommateurs ainsi que divers parlementaires dont surtout le représentant du parti pirate hébergé par les verts, les plus extrêmes réclamant la mise à mort du système jugé périmé. Le rapport, finalement voté par le parlement le 27 février 2014, souligne le caractère vertueux du système à l'heure du développement massif des reproductions à distance, en raison de l'équilibre qu'il instaure entre créateurs et consommateurs tout en corrigeant le transfert de valeur dont profitent les importateurs de supports. Ce qui n'empêche pas de le faire évoluer… Rien n'est encore gagné pour autant.

La communication de la Scam sur les enjeux professionnels

En plus de son action culturelle, la Scam mène des actions de communication et de relations publiques sur son budget général à destination des auteurs et/ou des professionnels et du grand public.

• Des auteurs et des diffuseurs

Dans le domaine audiovisuel, plusieurs rencontres ont été organisées à la Scam, pour les auteurs avec les responsables d'unités documentaires de France Télévisions qui sont venus à plusieurs reprises parler des documentaires historiques, des nouvelles écritures, des audiences, des documentaires en prime time. Devant le succès de ces rencontres, la Scam a décidé d'étendre ce principe à d'autres répertoires.

• Des auteurs et des études

En 2013, la Scam a publié trois études.

- Lors du Sunny Side of the doc à La Rochelle, Julie Bertuccelli a présenté le palmarès Scam des diffuseurs de documentaires. La Scam a analysé les déclarations des auteurs et publié pour la première fois son propre palmarès. Sans surprise, France 5 et Arte occupent de loin la première place.
- À la veille du Salon du livre, la Scam avec la complicité de la SGDL, a publié son 5e baromètre des relations Auteurs/Editeurs. Si presque deux tiers des écrivains sont satisfaits de leur(s) éditeur(s), la reddition des comptes (obligatoire rappelons-le) reste toujours le point noir de leur relation. La Scam et la SGDL ont animé La Place des auteurs pendant le Salon du Livre où elles ont organisé plusieurs débats et tables rondes.
- En rendant public, lors des Assises du journalisme, un document, inédit par son ampleur, intitulé « De quoi vivent les journalistes ? », la Scam a mis en exergue les difficultés d'exercice d'une profession. Un secret de polichinelle, dont tout le monde parle dans les rédactions, mais qui n'était pas mis sur la place publique. Le document, adressé à tous les organismes concernés, suscite de nombreuses réactions. À n'en pas douter, le sujet n'est pas clos.

• Des auteurs et des prix

En plus de ses propres prix, la Scam s'associe à d'autres récompenses ou les met en valeur.

- Le César du documentaire. Jean-Xavier de Lestrade, avant de quitter la présidence de la Scam, a souhaité que la Scam organise chaque année une soirée pour accueillir le lauréat du César du meilleur documentaire. En mars, Sébastien Lifshitz est venu présenter son superbe film, *Les Invisibles*.
- Le Prix Albert Londres. Le plus prestigieux et le plus ancien prix de la presse francophone (depuis 1933) est remis par l'association du Prix Albert Londres, héritière des droits du célèbre reporter. Depuis 1984, l'association est gérée par la Scam. En 2013, la remise des prix a eu lieu à Montréal, dans l'écrin de sa Grande bibliothèque. Le jury présidé par Annick Cojean (*Le Monde*) a couronné Doan Bui (*Nouvel Observateur*) pour la presse écrite et Roméo Langlois (France24) pour l'audiovisuel.
- Le Prix Hennessy de la critique littéraire est un jeune prix qui prend rapidement sa place parmi les prix littéraires. La Scam était heureuse d'accueillir la cérémonie 2013. Le jury présidé par Yves Harté (Sud-Ouest) a récompensé Philippe Delaroche (Lire) qui a participé à un débat sur la critique littéraire sur le stand de la Scam au Salon du livre.
- La Scam s'est associée à France 2 et au département Nouvelles écritures de France Télévisions pour créer le concours Infracourts dans la case documentaires Infrarouge du diffuseur public. Plus de 400 candidatures pour la première édition. La Scam dote de 5.000 euros le prix du jury. Les dix films retenus par le jury ont été diffusés début 2014 sur France 2.

• Des auteurs et du militantisme

Le jour le plus court, initié par le CNC pour mettre en valeur le court métrage, chaque année le 21 décembre, a été un succès dès sa première édition en 2011. La Scam avait alors programmé des documentaires censurés en Iran ; l'année suivante, la Scam avait organisé une projection de films syriens des collectifs Kayani et Abounadddara. Pour l'édition 2013, la Scam a participé au financement de déplacements d'auteurs pour qu'ils aillent présenter leur film dans les villes participantes. Par ailleurs, afin de défendre la rémunération pour copie privée, les ayants droit ont opté pour la pédagogie et l'information. À cet égard, la Scam participe aux actions de l'association La culture avec la copie privée qui organise l'opération *Un artiste à l'école*. Ainsi, en février, plusieurs auteurs retournent sur les bancs de l'école dont ils étaient eux-mêmes les élèves. Pour la Scam, trois ont pu rencontrer des élèves et leur expliquer le métier d'auteur.

Les auteurs de la Scam

Au cours de l'année 2013, 1.830 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam (soit une progression de 8 % par rapport à 2012), dont 61,5 % du secteur audiovisuel, 15,5 % de la radio, 22 % de l'écrit, 1 % de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 34.840, dont 35 % de femmes et 65 % d'hommes.
Les actions de prospection menées par le Pôle Relations Auteurs ont permis l'adhésion de 371 auteurs, soit 20 % des nouveaux associés en 2013.
La Scam compte parmi ses membres 515 associés canadiens et 2.214 associés belges. Il est à noter à ce propos que 195 auteurs membres de la Scam Belgique ont démissionné afin de rejoindre la société d'auteurs belges néerlandophones nouvellement créée *DeAuteurs*.

Ventilation des membres par grade et répertoire (hors décédés et démissionnaires)

Femmes

	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	1.142	1.216	5.762	8 120	**69,10 %**
Radio	323	333	1.258	1 914	**16,29 %**
Écrit	521	404	726	1 651	**14,05 %**
Images fixes	19	15	32	66	**0,56 %**
Total	**2.005**	**1.968**	**7.778**	**11 751**	

Hommes

	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	3.055	2.441	9.277	14.773	**72,25 %**
Radio	569	521	1.769	2.859	**13,98 %**
Écrit	1.012	592	999	2.603	**12,73 %**
Images fixes	83	53	76	212	**1,04 %**
Total	**4.719**	**3.607**	**12.121**	**20.447**	

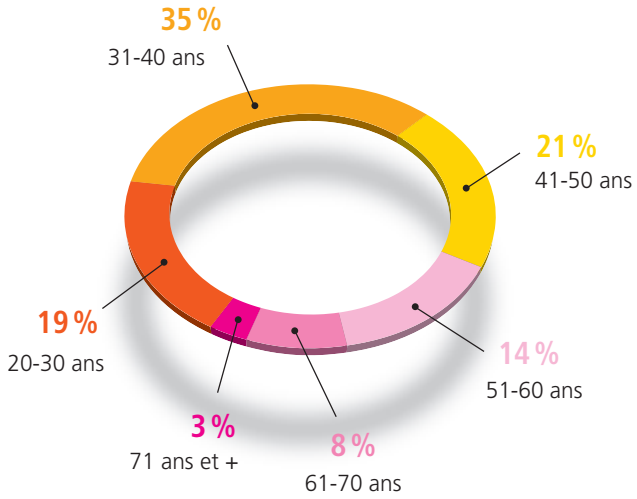

Les nouveaux membres en 2013 par tranches d'âge :
44 % de femmes,
56 % d'hommes

Les auteurs par répertoire et par type de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, la plupart des membres de la Scam reçoivent des droits d'origines diverses témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs.

Par collège, ci-dessous le nombre d'auteurs par type d'exploitation (sur les 10 dernières années)

Collège	Nature des droits				
	Télévision	Images fixes	Radio	Écrit	Divers
Télévision	19.216	221	880	4.755	19.411
Images fixes	77	278	3	120	269
Radio	873	35	2.985	1.491	3.781
Écrit	446	126	404	3.887	3.581

Les actions culturelles

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire.

Pour la période de juin 2012 à mai 2013, la Scam aura consacré 1.353.735 € aux actions culturelles et 485.347 € pour la période intermédiaire de juin à décembre 2013. Rappelons que cette période intermédiaire précède le retour du budget culturel à une année civile, ce qui sera le cas pour le budget culturel 2014.

Brouillon d'un rêve, l'aide à l'écriture

La période allant de juin 2012 à décembre 2013 fut dotée de 793.256 €, soit plus de 40 % des dépenses culturelles. L'aide à l'écriture irrigue l'ensemble des répertoires de la Scam. Près de 1.500 projets ont été présentés à Brouillon d'un rêve, l'aide à l'écriture de la Scam au sein de tous les collèges.

- **L'audiovisuel** a accueilli cette année 765 projets de documentaires au cours de neuf sessions ; 110 d'entre eux ont pu être encouragés par un jury et un lectorat composés exclusivement d'auteurs. Depuis 1992, 876 projets de documentaires de création ou essais ont ainsi bénéficié d'une bourse. Parmi les 65 % qui ont abouti, 51 % sont télédiffusés, 10 % sortent en salles, 25 % en circuits indépendants et bibliothèques, 14 % en DVD, internet et divers. Depuis sa création, plus de 4 millions d'euros ont ainsi été consacrés à ces aides.
- **La radio et le sonore** encouragent les documentaires sonores ; sur 150 projets, un jury d'auteurs et de personnalités de la radio, en a choisi 11. Depuis 1995, l'aide a soutenu 137 projets qui ont, dans deux tiers des cas, trouvé leur place sur les antennes de grands diffuseurs.
- **L'écrit** ambitionne d'aider des œuvres littéraires prolongeant ou transposant une œuvre audiovisuelle ou sonore, ou témoignant du parcours d'un auteur ; 7 projets de livres ont été retenus sur la vingtaine présentée au jury. Depuis 2006, 34 soutiens ont été ainsi délivrés, la moitié des ouvrages sont parus sous le label Brouillon d'un rêve.
- **L'art numérique, et la bourse Pierre Schaeffer** appellent la candidature d'œuvres dont l'écriture et les formes sont innovantes, interactives ou linéaires, à caractère expérimental et/ou documentaire. Plus d'une centaine de projets ont été présentés, 10 ont obtenu un soutien. Depuis 1999, 116 projets ont été aidés à ce jour, 82 % sont réalisés.
- **Les œuvres journalistiques**. Créée en 2010, l'aide encourage des projets émanant d'auteurs journalistes, non-salariés permanents d'une entreprise de presse, vers tous les supports d'expression du journalisme. Près de 100 propositions ont été étudiées, 15 ont été soutenues. En quatre ans, 32 projets ont été aidés, 31 % ont été publiés.
- **Les images fixes**. Œuvres photographiques et dessins de création, conçus pour les supports traditionnels ou internet, trouvent ici un soutien ; 5 projets furent encouragés parmi plus de 120. Créée en 2010, l'aide a soutenu 14 projets, 29 % ont été réalisés.
- **L'institutionnel** vise à soutenir des projets de documentaires sur le monde du travail et de l'entreprise. 5 projets ont été retenus sur 12 sélectionnés. Depuis 1996, 25 soutiens accordés ont permis à 56 % d'œuvres de se réaliser.
- **Le multimedia** encourage depuis 2011 les écritures émergentes, web documentaires, web reportages, web photos, livres interactifs, films sur mobile, 3D relief, réalité augmentée, multimedia interactif, toutes consacrant des technologies numériques les plus avancées, et réunissant tous les répertoires de la Scam. Une participation de près de 200 projets a permis à 10 d'entre eux d'être remarqués. 18 ont été soutenus, 33 % ont abouti.

Les prix et les Étoiles de la Scam

• Les Prix

Chaque année, la Scam remet une vingtaine de prix et trente Etoiles.

Qu'il s'agisse d'œuvres unitaires ou d'une carrière d'auteur, la sélection des prix est conduite par un groupe de travail composé d'auteurs et des jurys indépendants. Au solstice d'été, c'est devenu une tradition à la Scam, les auteurs primés sont fêtés avenue Vélasquez. Cette année, de Frederick Wiseman à Catherine Robbe-Grillet, en passant par Patricio Guzmán, Daniel Mermet, Mitra Farahani, des auteurs chevronnés ou plus jeunes, se retrouvaient, témoignant de leur formidable énergie intergénérationnelle.

Co-géré par la Scam, le prix Philippe Caloni, attribué à Marc Voinchet (France Culture), couronne un journaliste pour son talent d'intervieweur. Le prix Scam Roger Pic, décerné à Bruno Fert, doté par l'association Scam Vélasquez, récompense le travail d'un photographe dont le portfolio fait l'objet d'une exposition dans la galerie de la Scam. Galerie inaugurée cette année, avec l'œuvre majeure de Peter Knapp sur *l'Écriture ou la vie* de Jorge Semprun.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam marque sa politique dans différents milieux de diffusion : ainsi le Prix international de la Scam, remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel à Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format au Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre.

• Les Étoiles

Trente œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard sont récompensées. Décernées par un jury présidé, cette année, par Claire Simon, les Étoiles font sortir les auteurs et leurs œuvres de l'anonymat du flux télévisuel.

Le palmarès, annoncé au Sunny Side of the Doc, est l'occasion de dresser un bilan annuel de la place de la création documentaire sur les chaînes de télévision. Depuis deux ans, le groupe France Télévisions conserve la première place du classement des diffuseurs avec 40 % des Étoiles. 23,3 % des documentaires distingués ont été diffusés sur Arte. Pour la première année, les chaînes locales du câble sont en troisième place. Viennent ensuite les chaînes du Groupe Canal+ suivies de la RTBF.

La programmation pendant une journée au Forum des images propose 30 projections simultanées dans cinq salles, ponctuées de rencontres avec les auteurs-réalisateurs. Les partenariats avec Télérama et L'Histoire, mais aussi les extraits des 30 œuvres sur le site de la Scam et la bande annonce ont contribué au succès public (2.500 entrées). La visibilité des Étoiles 2013 perdure avec leur visionnage possible à la Maison des Auteurs.

(Palmarès complet sur www.scam.fr)

Les manifestations

Plusieurs soirées ont mis à l'honneur des écritures documentaires diverses, notamment un coup de chapeau à Nicolas Philibert avec l'avant-première de son film *La Maison de la Radio* dans le cadre de Longueur d'ondes à Brest, *Les Invisibles* de Sébastien Lifshitz (César du meilleur documentaire 2013), *Silence Radio* (Prix Michel Mitrani), le documentaire multimédia, en partenariat avec le Blog documentaire, lors de soirées Webdoc Experience avec *Alma, une enfant de la violence* d'Isabelle Fougère et Miquel Dewever-Plana, *Un été à Alger* de Caroline Gillet et Aurélie Charon, *Fort Mac Money* un jeu documentaire au cœur de l'industrie pétrolière de David Dufresne. Enfin, une soirée *Tendances* proposait onze films d'entreprise représentatifs de la création institutionnelle contemporaine.

Par ailleurs, la Scam s'est associée au Centquatre pour une programmation riche et une rencontre avec les auteurs bénéficiaires de la bourse Brouillon d'un rêve numérique, et au Centre des Arts d'Enghien pour célébrer, avec l'Ina, les 30 ans de la 3D.

• Écrit

Écouter les auteurs… Les « *lectures* » au Marathon des mots sont un moment littéraire d'exception. Laurent Gaudé, Pascal Ory, Paule Constant, Patrick Deville ont offert cette émotion du texte lu par son auteur. Autre partenariat avec les Rencontres historiques de Blois, à travers le dialogue entre deux plumes, celle de la journaliste Florence Aubenas et celle de l'historien Maurice Sartre. *Ces Regards croisés sur la guerre de Syrie* ont éclairé deux arts de la narration…

• Radio

O Plaisirs, la Nuit de la radio a décliné le plaisir radiophonique sur tous les tons, philosophique, musical, sportif, charnel, gourmand, littéraire, grâce aux inspirations mêlées de Carole Pither et de Jean-Louis Rioual. Egalement proposée en août sous les étoiles ardéchoises, et à Longueur d'ondes à Brest, en partenariat avec Radio France, la Nuit de la Radio revisite le patrimoine radiophonique de l'Ina.

• Les forums

Les auteurs se réunissent pour penser, se parler, faire évoluer leur métier… Grands entretiens, débats, rencontres culturelles à Paris et chez nos partenaires : au Fipa 2013, deux débats. Sous le titre « Quels scénarii pour la création en 2013 ? » la Sacd et la Scam s'interrogeaient avec les principaux acteurs de l'audiovisuel sur les impacts du nouveau paysage audiovisuel sur la création. Une deuxième rencontre réunissait les auteurs et les diffuseurs européens autour des questions de coproduction et de distribution.

En mars, la journée professionnelle du

Cinéma du Réel était consacrée aux aides à la création. La Scam a présenté ses dispositifs d'aide à l'écriture, aux côtés des représentants des organismes et institutions de défense du documentaire. Une rencontre avec les cinéastes chiliens « *Chili, 1973-2013* », animée par Rémi Lainé et Federico Rossin, revenait sur les répercussions du coup d'état de 1973 sur la création audiovisuelle. Une sélection des films primés fut également présentée à la Scam. Au Figra, la commission des journalistes a proposé un passionnant décryptage de la fabrique de l'info et de la couverture médiatique de certains événements au cours duquel rédacteurs en chef et journalistes ont confronté leurs points de vue. Last but not least… *Auteurdevue2013* rassemblait auteurs et différents acteurs culturels pour débattre de Culture et politique. Trois tables-rondes ont traité de l'évolution des liens anciens et des modes de diffusion de la création d'aujourd'hui. Parallèlement, au cours de trois entretiens en tête à tête, Andreï Makine, Euzhan Palcy et Dror Moreh ont éclairé de leurs expériences artistiques, sensibles et courageuses les contenus professionnels de la journée. À cette occasion, la Scam a mis en ligne une compilation de témoignages d'auteurs traitant de ce sujet (disponible aussi en DVD).

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens avec de nombreux festivals ou manifestations permanentes dont le Fipa, les États généraux du film documentaire, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, Longueur d'ondes, les festivals d'histoire à Blois ou à Pessac, Pariscience, Etonnants voyageurs, le Marathon des mots, Documentaire sur grand écran, Vidéo les Beaux Jours, Le Mois du Film Documentaire… Elle accompagne fidèlement des associations professionnelles : l'Arbre, Acid, Doc'Ouest et la Maison des Journalistes qui accueille et protège, ceux qui, venus du monde entier, écrivent au prix de leur vie…
Une trentaine de partenariats établis avec divers acteurs de la culture, *les voyages d'auteurs*, a permis à presque 150 auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres.

LA MAISON DES AUTEURS

La Maison des auteurs de la Scam a ouvert ses portes le 20 décembre 2012. Un peu plus d'un an après son inauguration, sa fréquentation est en hausse régulière (7/8 auteurs par jour en moyenne). Les auteurs y viennent essentiellement pour travailler avec leur ordinateur ou sur l'un des postes mis à disposition : l'atmosphère et le cadre de travail sont très appréciés, les équipements informatiques et audiovisuels répondant à leurs besoins.
Dans la salle de visionnage, les auteurs peuvent montrer leur film en cours de montage à des collaborateurs, ou, lorsqu'il est terminé, à des distributeurs, diffuseurs ou programmateurs de festivals. Ils ont également la possibilité de faire des recherches ou de visionner des films via les accès disponibles à Inamediapro, la base de données de l'Ina, et le fonds Scam de 900 documentaires constitué des œuvres soutenues par la Scam (Brouillon d'un rêve, Étoiles, Prix) et des films primés dans les festivals partenaires.
Par ailleurs, deux permanences juridiques ont été mises en place pour les auteurs audiovisuels et les écrivains ainsi que des consultations fiscales afin de compléter les rendez-vous déjà existants durant la période fiscale (mai/juin).
Enfin, des ateliers professionnels réguliers (1 à 2 par mois) offrent aux membres de la Scam des sessions de formation de deux heures, en comité restreint. Animées par des professionnels aguerris, ces *masterclass* favorisent les échanges et retours d'expériences entre auteurs, sur des thématiques précises et concrètes.

L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

• Un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après étude des dossiers par le bureau financier. En 2013, la Scam a aidé vingt-six auteurs pour un montant de 36.200 €, soit une moyenne de 1.392 €. Le nombre de bénéficiaires est en hausse par rapport à l'année 2012 (dix-neuf bénéficiaires), et le montant moyen est plus faible (1.537 € l'année précédente).

• Le versement d'une pension aux auteurs

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3.659 €.

En 2013, la Scam a versé 1.497.380 € au titre de la pension à 1.403 bénéficiaires (+ 14 %). Le montant moyen attribué est de 1.067 €.

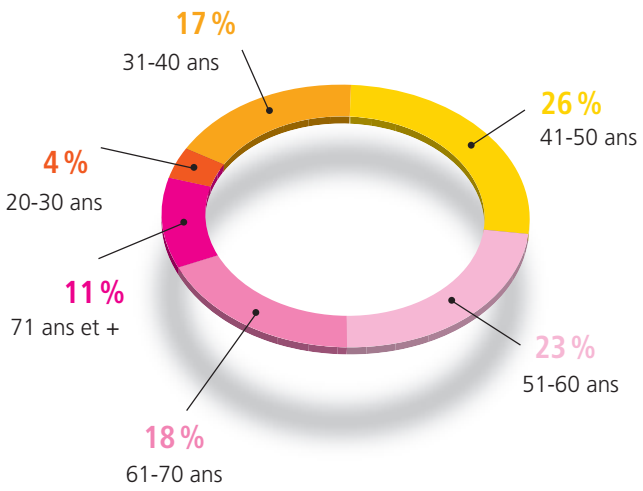

Pyramide des âges

Par ailleurs, depuis le 1er juin 1987, les auteurs de la Scam peuvent souscrire à une mutuelle dont le détail des prestations et cotisations est disponible sur l'espace auteur (https://scam.fr) ou sur demande. En juillet 2013, cette offre a été complétée par de nouveaux contrats qui tiennent compte notamment des nouvelles technologies et avec des options plus adaptées aux différentes tranches d'âges des membres. Ces nouveaux contrats sont le fruit de négociations avec notre partenaire afin d'obtenir de bonnes prestations pour des cotisations progressives et concurrentielles.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur. En 2013, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 2.500 € à deux membres de la société.

ACTION SOCIALE (Période du 01/01/13 au 31/12/13)

Pensions	1.497				
Fonds de solidarité	36		**Prélèvement sur les diffusions (1,85 %)**	1.490	
Charges d'action sociale		**1.533**	**Produits d'action sociale**		**1.490**
			Déficit imputé sur excédents antérieurs		**43**

Montant en milliers d'euros

Chiffres et Tendance(s)

par Sylvain Gagant, Directeur général adjoint

L'année 2013 a vu l'accroissement sur tous les écrans de l'offre Tv et de l'interactivité. Du téléspectateur à l'internaute ultra connecté, la mutation est rapide et spectaculaire.

L'explosion annoncée des ventes de tablettes, qui équipent fin 2013 quasiment 30 % des foyers*, et de smartphones**, qui accompagnent près de 4 français sur 10 (12 ans et +), contribue à cette appétence pour des offres attractives et induisent de nouveaux usages, voire de nouveaux comportements : communiquer, partager, s'informer… nous sommes tous reliés en temps réel sur fond de réseaux sociaux.

Force est de constater que nous sommes ultra connectés à des offres fréquemment décuplées, mais cela ne signifie pas ipso facto des contenus originaux servant la création.

Pour en revenir plus particulièrement aux œuvres audiovisuelles, soyons rassurés ! 47 millions de français (4 ans et +) trouvent encore le temps de regarder la télévision*, d'autant qu'ils ont accès à 6 nouvelles chaînes TNT HD, lancées fin 2012 : HD1, L'Equipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25, même si on note une tendance au « décrochage » chez les jeunes, si l'on s'attarde sur les durées d'écoute. Les français passent en moyenne 3 h 46 par jour devant leur téléviseur à regarder les programmes en direct ou en différé. À cela s'ajoute plus de 7 minutes de consultation sur les écrans « alternatifs » que sont les tablettes, smartphones et ordinateurs. La radio* n'est pas en reste. Elle atteint le record historique de 46,3 millions d'auditeurs en semaine et continue de voir progresser les téléchargements de podcasts.

Mais quels effets ces multiples usages ont-ils eu sur l'économie des médias ? Comment les acteurs réagissent-ils ? Quelle stratégie adoptent-ils et quelles sont les incidences sur la rémunération des auteurs ?

Les grands groupes télévisuels privés, évoluant dans un contexte concurrentiel tendu, sur fond de marché publicitaire morose, se sont livrés une véritable guerre des prix des spots publicitaires. Sans surprise, les groupes TF1 et M6 ont annoncé des chiffres d'affaires publicitaires 2013 en recul respectivement de - 5,4 % et - 0,6 %. Dans le même temps, le groupe audiovisuel public anticipe un résultat publicitaire en baisse de 20 M€ par rapport aux prévisions.

La bataille des prix menée entre fournisseurs d'accès internet (FAI) est également une illustration préoccupante de l'effet direct des politiques commerciales sur le droit d'auteur.

Les FAI proposent à leurs abonnés des services audiovisuels toujours plus complets comprenant des bouquets de centaines de chaînes de TV et de radio, des dizaines de services de télévision de rattrapage, de vidéo à la demande… C'est au titre de la distribution de ces offres qu'ils s'acquittent de droits d'auteur.

La rémunération des auteurs étant assise sur les chiffres d'affaires de ces opérateurs, la baisse sensible des prix des abonnements a, et aura, un impact non négligeable sur les droits.

Il convient également de se préoccuper de la concurrence que les OTT (opérateurs over the top), qui offrent la possibilité à l'internaute de télécharger à la demande et gratuitement une application sur un magasin en ligne (AppStore), pourrait représenter sur l'économie globale. Nous constatons déjà l'arrivée sur le marché, de box sous Androïd permettant une plus grande personnalisation des offres.

Dans ce paysage sans cesse en mutation la Scam atteint ses objectifs pour l'année 2013.

Les perceptions s'élèvent à 102 M€. Ce résultat, qui dépasse les prévisions, a en particulier pour origine la conclusion en fin d'année 2013 d'une négociation avec un FAI. Cette régularisation porte également sur les exploitations de TV sur mobile. Les discussions avec les autres FAI ont également progressé durant l'année passée, et le premier semestre 2014 devrait connaître de nouvelles signatures.

Des accords « média global » ont été signés avec Radio France et avec Arte. Ces accords permettent aux diffuseurs de construire une offre complémentaire entre les supports « traditionnels » et leurs extensions numériques tout en respectant le droit d'auteur et en associant financièrement les créateurs. Les différents services publics bénéficient désormais tous de cette nouvelle génération d'accord et les discussions progressent avec leurs confrères évoluant dans le secteur privé.

Les objectifs de répartitions ont également été tenus voire dépassés, avec quelques 95,4 M€ répartis aux auteurs (+ 2,6 %) par rapport à 2012.

Le niveau élevé des répartitions, conséquence directe des régularisations d'encaissements depuis quelques années et de l'accélération des traitements d'analyses, conjugué à une bonne performance

des produits financiers et une totale maîtrise des charges, conduit cette année encore à dégager un excédent de gestion élevé de 1.222.677 €. Il en résulte un taux de gestion effectif de 12,78 %. Les dernières régularisations de perceptions devant intervenir en 2014, le retour à une stabilisation des perceptions est prévu à l'horizon 2015.
Cette nouvelle performance est le résultat conjugué des échanges avec les diffuseurs afin d'obtenir une documentation de programmation constamment plus précise et des développements internes d'outils de gestion toujours plus performants.
Depuis sa mise à disposition fin 2011, le service en ligne de demande d'adhésion a été plébiscité par la moitié des auteurs qui ont rejoint la Scam. En 2013, ces démarches sont désormais 100 % numériques grâce à la mise en place d'une procédure de signature électronique de documents.
La déclaration en ligne des œuvres télévisuelles et des traductions a continué de séduire une large partie des auteurs. Depuis mi-avril 2013, ce même service existe également pour les déclarations radiophoniques : durant le mois de décembre, 70 % des déclarations concernant la radio ont été réalisées numériquement.
Une procédure de signature numérique généralisée aux déclarations d'œuvres multi-auteurs doit être prochainement mise en place.
L'ensemble des projets de modernisation prévus en 2013 a été réalisé et ce comme chaque année, dans le respect du budget.

* Source Médiamétrie
** Source Credoc

Quelques chiffres…

Les œuvres déclarées

- 41.699 œuvres audiovisuelles ont été déclarées à la Scam en 2013 (37.691 en 2012), soit une augmentation de 10,63 %. L'essentiel des déclarations concerne les années d'exploitation 2012 et 2013.

- Au titre des diffusions 2012 mises en répartition en 2013, 1.294 auteurs ont déclaré au moins une œuvre radiophonique dans l'année, (+ 2,5 % par rapport à l'année précédente). 1.431 ayants droit dont 100 éditeurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'un paiement de droits en 2013, pour une diffusion radiophonique 2012.

- L'exploitation des œuvres littéraires concerne principalement les lectures radiophoniques ainsi que les droits de reprographie des œuvres non documentées, les droits de copie privée numérique et le droit de prêt.

- Pour les images fixes, la Scam recense fin 2013, 348.583 images fixes (+ 27,93 %) déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de copie privée numérique.

L'analyse de l'exploitation

- 157.516 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2013 au titre des diffusions 2012 soit une progression de 7,06 % par rapport à l'année précédente.

- Chaînes de télévision historiques
  14.974 heures ont été mises en répartition au titre des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Canal + Premium) soit une augmentation de 12,28 % par rapport à l'année précédente. Ces diffusions représentent 9,51 % du volume horaire total mis en répartition.

- TNT
  La Scam enregistre une progression de l'ordre de 19,55 % des heures analysées pour les chaînes de la TNT : 7.497 heures en 2013 au titre des exploitations 2012 contre 6.271 heures en 2012.

- Autres chaînes (hors délégations belge et canadienne)
  135.045 heures traitées en 2013 (exploitations 2012), soit une progression de 5,90 %. La Scam a réparti des droits concernant 10 chaînes de plus que l'année dernière.

- 120.944 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été analysées au titre des diffusions 2012 contre 111.083 l'année précédente. En termes de volume minutaire réparti en 2013, les diffusions 2012 sur les chaines françaises atteignent 46.619 heures de programmes. Une baisse significative est relevée sur les radios locales privées à la suite d'un retard de transmission de la documentation de la banque de programmes Epra.

La perception des droits

Perceptions 2013 :

101,87 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2013 : 70,65 M€ | 2012 et antérieures : 27,52 M€ + 2,11 M€ + 1,59 M€

Perceptions 2012 :

97,14 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2012 : 64,46 M€ | 2011 et antérieures : 26,31 M€ + 6,37 M€

Perceptions 2011 :

99,20 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2011 : 63,31 M€ | 2010 et antérieures : 35,89 M€

Avec un montant encaissé de près de **102 millions d'euros** (+ 4,87 % par rapport à 2012), dû assez largement à la régularisation de droits avec un FAI (Orange), les perceptions 2013 se composent à 69,35 % d'encaissements au titre des exploitations 2013 (année N), 27,02 % au titre des exploitations 2012 (année N-1) et 3,63 % au titre des exploitations antérieures.

En 2012, la ventilation était de 66,35 % au titre des exploitations 2012, 27,08 % au titre des exploitations 2011 et 6,57 % au titre des exploitations antérieures. En 2013, on constate donc une baisse des rattrapages sur les années antérieures et une accélération des encaissements sur l'année courante.

Évolution sur 10 ans des perceptions et des répartitions*

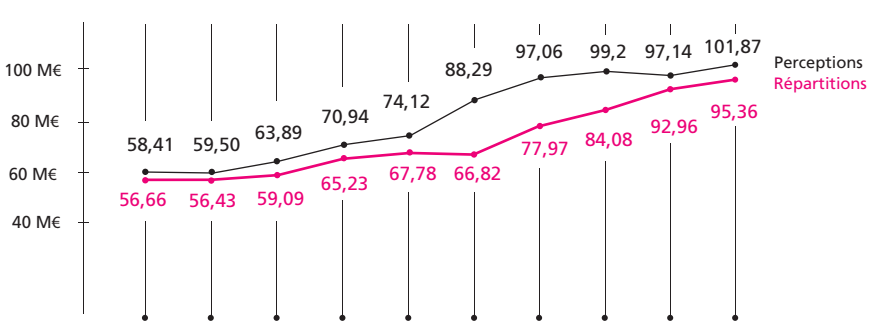

*

La répartition des droits

Répartitions 2013 :

95,36 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2013 : 13,56 M€ | 2012 et antérieures : 55,76 M€ + 14,61 M€ + 11,43 M€

Répartitions 2012 :

92,96 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2012 : 12,96 M€ | 2011 et antérieures : 51,10 M€ + 28,90 M€

Répartitions 2011 :

84,08 M€

AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2011 : 13,15 M€ | 2010 et antérieures : 70,93 M€

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2013

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2012

Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2011

Perceptions et répartitions au titre des exploitations
des années antérieures à 2010

Avec près de **95,4 millions d'euros**, la Scam augmente de plus de 2,6 % (2,4 M€) les sommes réparties aux auteurs. Cette progression est essentiellement liée à l'augmentation des versements pour les années N (+ 4,7 %) et N-1 (+ 9 %) liée à la fois à une évaluation des tarifs provisoires plus proche du tarif définitif, une réduction du délai de déclaration des œuvres notamment avec la mise en place des déclarations en ligne, une documentation plus complète et de meilleure qualité, entraînant une analyse et une répartition plus rapides.
Ceci a également pour effet de diminuer la répartition des soldes des années antérieures.

* L'évolution des perceptions sur les cinq dernières années a été de + 15,38 % alors que dans le même temps les répartitions ont progressé de + 42,72 %. Ce dernier chiffre démontre les progrès importants et l'efficacité des actions menées par la Scam depuis plusieurs années pour accélérer le règlement des sommes dues à ses membres.

La perception des droits

Ventilation des perceptions par origine des droits

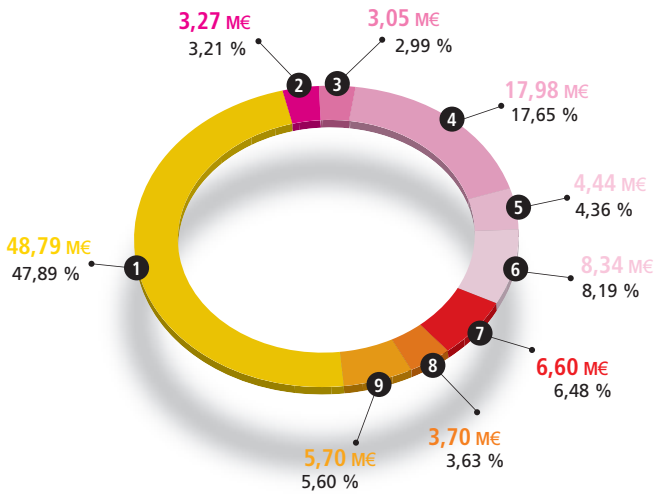

Évolution des perceptions 2012/2013
(en millions d'euros)

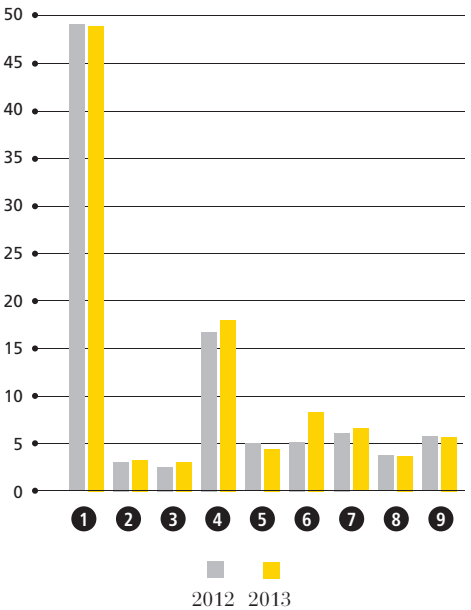

❶ **Chaînes historiques (Arte, Canal+, Groupe France Télévisions, M6, TF1) :** la comparaison avec l'année précédente fait apparaître une stabilité des encaissements. La baisse de chiffres d'affaires de certaines chaînes a entraîné une diminution des encaissements, compensée par la régularisation liée à la renégociation du contrat Arte.

❷ **Chaînes nationales de la TNT gratuite :** augmentation des encaissements de 6,07 % liée à la croissance des chiffres d'affaires.

❸ **Chaînes thématiques :** hausse globale de 18,31 % liée essentiellement à la régularisation du contrat de Maison+ rétroactive à 2006 pour plus de 375 K€ et à la modification du taux intersocial de Téva, applicable au 1er janvier 2012 : 31,20 % au lieu de 18,58 %.

❹ **Opérateurs câble, satellite, ADSL :** hausse de 7,62 % due à un meilleur respect du calendrier des encaissements par les opérateurs câbles et satellites ainsi qu'au maintien de leur chiffre d'affaires. Concernant les FAI, des négociations longues et difficiles sont toujours en cours. Seul le contrat avec Orange a été signé et les encaissements restant dus ont été régularisés en fin d'année.

❺ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, Réseau Outre-mer 1ère, RLPs) :** baisse des encaissements de 11,59 % liée à la diminution du chiffre d'affaires de Radio France et de RFI ainsi qu'à des décalages de règlements.

❻ **Gestion collective obligatoire (hors câble) :** augmentation de 61,57 % due principalement à la régularisation des droits de copie privée de Free et SFR ainsi qu'à l'explosion du marché des tablettes.

❼ **Autres exploitations :** perceptions globalement en hausse de 8,03 %. Suite à la signature des accords pour les journalistes de l'AFP, Public Sénat et LCP, les encaissements pour les années 2012 et 2013 ont été réalisés. Également, est intervenue une régularisation pour le contrat journalistes de France Télévisions

❽ **Étranger :** légère baisse des encaissements de 1,78 % par rapport à 2012 où de fortes régularisations avaient été faites pour les années 2000 à 2012. Pour rappel, les droits en provenance de l'étranger ne suivent pas de calendrier précis.

❾ **Délégations :** perceptions globalement en baisse de 0,88 %, notamment pour la Belgique (- 1,44 %). En effet, en 2012 avait été encaissé le solde de la VRT pour les années 2009 à 2011 (678 K€). Pour le Canada, augmentation des encaissements de 8,13 % qui provient principalement du décalage de règlement d'ARTV.

La répartition des droits

Ventilation des répartitions par origine des droits

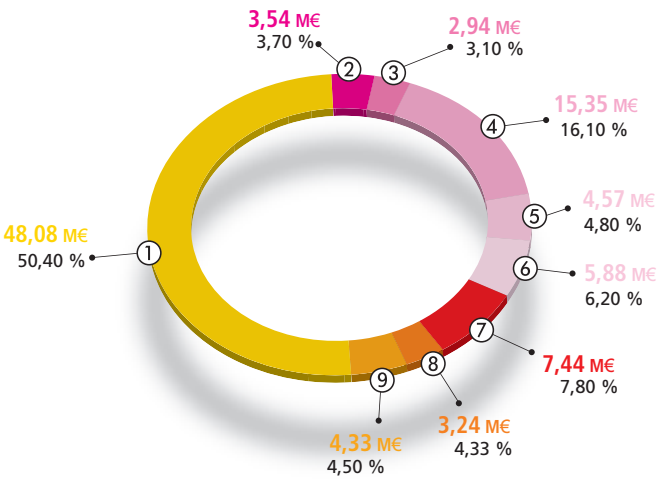

Évolution des répartitions 2012/2013

(en millions d'euros)

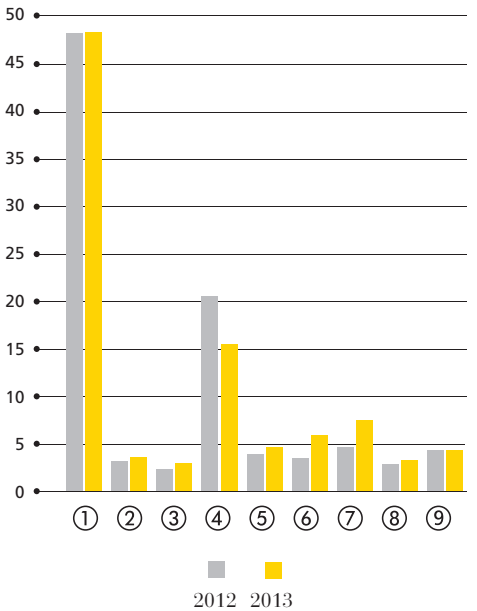

① **Chaînes historiques (Arte, Canal+, Groupe France Télévisions, M6, TF1) :** augmentation non significative de 54 K€ (+ 0,11%). Les effets d'une meilleure appréciation des tarifs prévisionnels ont pour conséquence une augmentation de 8,8 % au titre du 1er trimestre 2013 et une diminution des soldes pour 2011 de 13,4 %. Pour les diffusions 2012, le montant versé est stable.

② **Chaînes nationales de la TNT gratuite :** hausse globale de 12,6 % (+ 395 K€) notamment liée à l'augmentation des chiffres d'affaires des chaînes et à un volume minutaire réparti en augmentation de près de 20 % entre 2011 et 2012. Ainsi, le montant versé pour 2012 a augmenté de 32,6 % (2,1 M€) par rapport à 2011 (1,6 M€).

③ **Chaînes thématiques :** hausse de 26 % (+ 606 K€), indépendamment du versement des soldes 2010, les droits reçus en 2013 de la chaîne Maison+ pour les années 2006 à 2010 (315 K€) ont été reversés, ainsi que les soldes de TV5 pour 2007 à 2009 (432 K€). Pour les diffusions 2012, le montant réparti en 2013 reste stable à 1,5 M€ similaire à 2012 pour les diffusions 2011.

④ **Opérateurs câble, satellite, ADSL :** baisse de 24,8 % due au différentiel sur le versement des soldes 2010 par rapport à 2008 et 2009 versés en 2012. Par ailleurs, le niveau des sommes versées en 2013 au titre de 2012 (10,3 M€) reste stable par rapport à celles versées en 2012 au titre de 2011.

⑤ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, Réseau Outre-mer 1ère, RLPs) :** hausse globale de 18,7 % (+ 721 K€). Les montants répartis pour 2012 et le solde 2011 sur Radio France augmentent de + 10 % grâce à la hausse du taux intersocial de la Scam. Les montants versés pour RFI (+ 23,7 %) et Réseau Outre-Mer 1ère (+ 51,8 %) enregistrent une hausse due à l'augmentation du tarif prévisionnel et à une augmentation du volume réparti. Par ailleurs, les RLPs continuent de baisser de 16 %.

⑥ **Gestion collective obligatoire (hors câble) :** hausse de 69 % (+ 2,4 M€) due au report du versement, sur 2013, de la copie privée 2011 (2,09 M€) et au versement en novembre de celles de 2012 (2,2 M€), ainsi qu'une hausse de 37 % (1 M€ contre 0,7 M€) des montants relatifs au droit de prêt et de copie privée du livre. Par ailleurs, le CFC a versé 183 K€ au titre de la reprographie pour 2007. 40 K€ ont été versés au titre de la reprographie et de la copie privée des images fixes.

⑦ **Autres exploitations :** hausse de 63,3 % avec 7,4 M€ (4,6 M€ en 2012), due aux versements de l'excédent de gestion 2012 de 1,8 M€, des soldes 2003 à 2007 du contrat général INA pour 1,2 M€, 708 K€ pour les journalistes INA (2006 à 2009) et 993 K€ pour les journalistes FTV (2011 et 2012).

⑧ **Étranger :** hausse de 14,3 % (+ 407 K€), liée à l'amélioration des échanges avec les sociétés étrangères grâce à la mise en place des formats d'échange préconisés par la Cisac qui induit des régularisations régulières de droits sur des années antérieures et une amélioration sur les années en cours. Progression significative des droits en provenance de Pologne, d'Espagne, Norvège, Luxembourg et Finlande. Première répartition de 118 K€ après la signature du contrat avec la Vevam aux Pays-Bas.

⑨ **Délégations :** baisse globale de 0,17 %. Pour la Belgique : baisse de 1,1 % (- 46 K€). Pour le Canada : augmentation de 14 % (316 K€ en 2013, 273 K€ en 2012).

* Pour les points 2,3 et 4 : En 2013, ont été versés les soldes au titre de 2010 (en 2012, avaient été versés les soldes au titre de 2008 et 2009)

Sommes perçues en fonction du type de gestion

En 2013, la gestion collective volontaire a représenté 89,86 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 10,03 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,11 %.

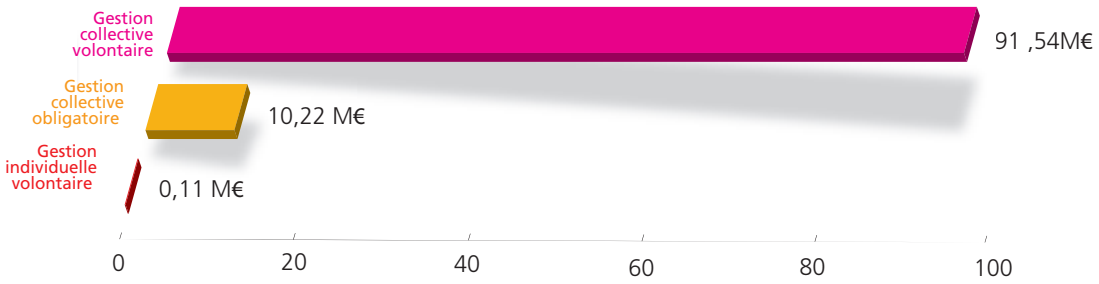

Sommes réparties en fonction du type de gestion

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles, pour ne pas dire dérisoires. Cette vision purement « comptable » ne doit pas occulter la gamme de services qui est offerte par ailleurs gracieusement aux auteurs membres de la Scam (conseils juridiques et fiscaux, action culturelle et sociale, bourses brouillon d'un rêve, ateliers de sensibilisation au droit d'auteur, mise à disposition de la salle de projections, soirées de débats, etc…).
La gestion collective volontaire a représenté 90,15 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 7,83 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,11 %. Les reversements au titre de l'excédent de gestion ont représenté 1,9 % du total réparti.

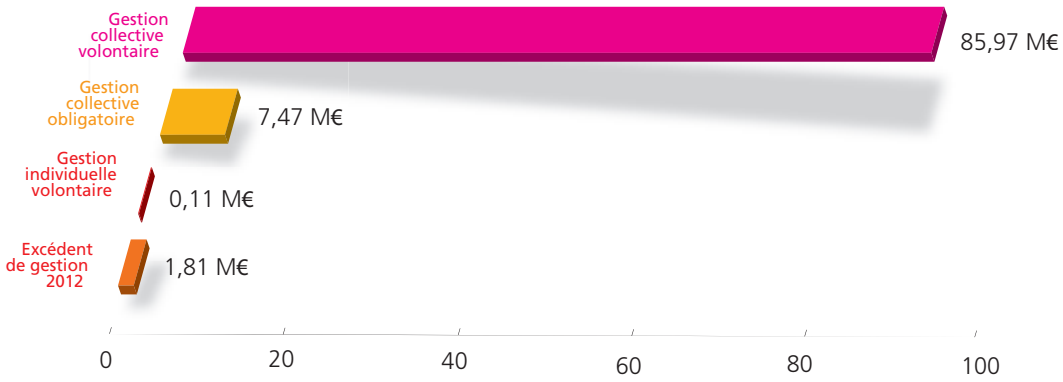

Il faut noter que le montant réparti au titre de la gestion obligatoire a augmenté de 28,5 % (7,47 M€ au lieu de 5,81 M€ en 2012) mais ceci est dû au versement de la copie privée pour les diffusions 2011 et 2012 en 2013.

Analyse des sommes réparties aux ayants droit par montant

26.216 ayants droit (+ 9 %) ont bénéficié d'une répartition en 2013, contre 24.053 en 2012. Parmi eux :

- 18.051 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 15.523 en 2012, soit 16,3 % de plus pour un montant global de 84,6 M€ contre 85 M€ en 2012. 4.241 ayants droit (23,5 %) sur les 18.051 n'ont reçu que ces droits.
- 20.162 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 17.883 en 2012, soit 12,7 % de plus pour un montant global de 7,4 M€ contre 5,7 M€ en 2012. Ce montant plus élevé est lié à la répartition de la copie privée 2011 audiovisuelle et sonore en février 2013 et celle de 2012 en novembre 2013. La représentativité de la Scam continue à croître dans les négociations de la copie privée littéraire, du droit de prêt et de la reprographie des sommes non documentées, ceci grâce à la poursuite des travaux de rapprochement avec les données de la BNF. 6.153 ayants droit (30,5 %) sur les 20.162 n'ont reçu que ces droits, le montant maximum étant d'environ 7.200 € contre 4.400 € en 2012.
- 13.810 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération contre 11.777 en 2012 (+ 21,5 %).
- 21.544 ont reçu le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2012 contre 20.776 l'année précédente, soit près de 3,7 % de plus. 1.813 n'ont reçu que ce remboursement au cours de l'année.

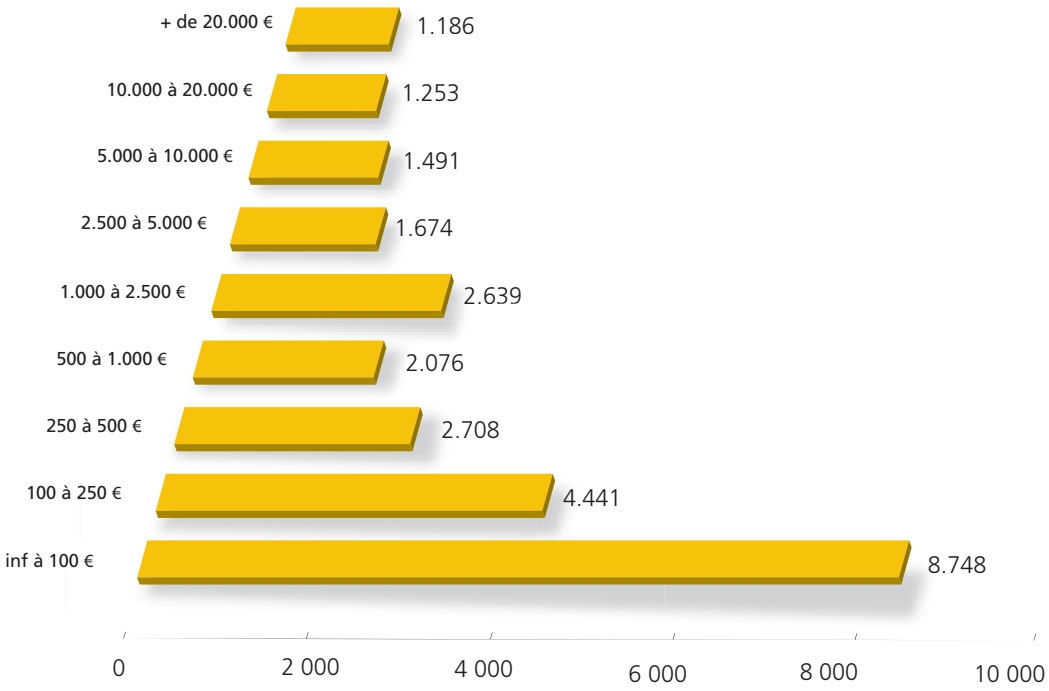

Le nombre d'ayants droit recevant moins de 100 € a baissé de plus de 18 %, ceux recevant entre 100 et 250 € a augmenté de 65,6 %.
Les autres tranches augmentent également dans des proportions variables.
7 ayants droit supplémentaires reçoivent plus de 20.000 €.

La gestion de la Scam

L'année 2013 se termine avec un excédent de gestion de **1.222.676,78** €. Ce résultat traduit un niveau de produits d'exploitation stable du fait d'un volume de répartition toujours important, une moindre utilisation des produits financiers et une bonne maîtrise des charges de gestion même avec les frais du nouveau mandat Sacem qui apparaissent pour la première fois. Comme chaque année, cet excédent de gestion 2013 sera réparti en 2014 aux auteurs ayant perçu des droits en 2013.

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 12,78 % qui reste stable par rapport à l'année précédente.
Il faut rappeler qu'en 2009 et 2010 les taux devaient être interprétés avec prudence, car la société avait bénéficié de rattrapages importants dans ses perceptions et de produits exceptionnels faussant la lecture de ces indices.

Évolution du taux du coût de gestion sur 5 ans

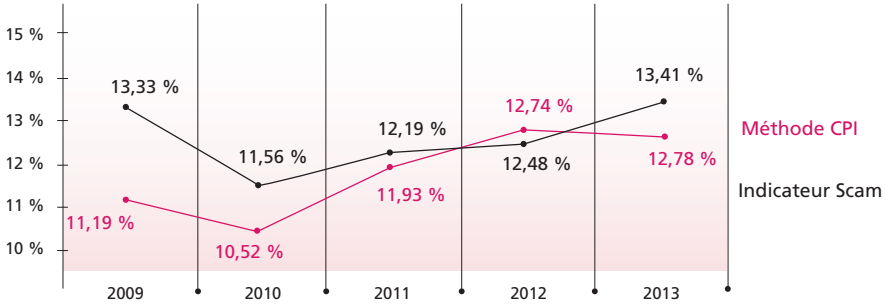

La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Ce tableau montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux.

Ventilation des charges propres à l'exercice

	Année 2013			Année 2012			Variations
Charges de personnel		8.073	58,15 %		7.757	54,29 %	4,07 %
Achats et charges externes		5.465	39,37 %		5.433	38,03 %	0,59 %
Informatique	1.227			1.282			
Immeuble (*)	959			962			
Frais mandat Sacem	299			0			
Fonctionnement	2.980			3.189			
Impôts et taxes		173	1,25 %		160	1,12 %	8,09 %
Amortissements et provisions (**)		86	0,62 %		192	1,35 %	- 55,31 %
Charges financières		5	0,04 %		34	0,24 %	- 84,59 %
Charges exceptionnelles		80	0,58 %		711	4,98 %	
Total Charges propres de l'exercice		**13.882**			**14.287**		**- 2,84 %**

Montant en milliers d'euros

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (1,5 %) comptabilisé en recette pour 2013 s'élève à 1.354 K€.
(**) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « informatique ».

La diminution du total des charges s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : la variation provient pour l'essentiel du coût de départ et de remplacement de deux collaborateurs ainsi que de régularisations sur les taux de charges sociales. Globalement les rémunérations sont restées stables ;
- dépenses informatiques : bonne maîtrise des dépenses dans un contexte de modernisation du système d'information ;
- dépenses liées à l'immeuble stables par rapport à l'année précédente ;
- frais mandat Sacem : première constatation dans nos charges courantes des frais liés au nouveau mandat signé avec la Sacem ;
- frais de fonctionnement : bonne maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement ;
- amortissements et provisions : la diminution est principalement liée à la baisse de la dotation de la provision pour la Médaille du Travail qui avait subi une forte hausse en 2012 du fait de la variation des taux à 10 ans ;
- charges financières : écarts de change en notre défaveur ;
- charges exceptionnelles : le montant sur 2013 est justifié par la poursuite du déblocage d'un litige concernant des classements d'œuvres et par des régularisations d'immobilisations.

L'Association « Scam Vélasquez »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'Association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre aux auteurs, qu'ils soient membres ou pas, d'effectuer des dépôts de manuscrits pour leur donner une date d'antériorité en cas de litige. Elle participe également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles de la Scam. Le montant global de cette mise à disposition à titre gratuit est estimé à 140 K€, soit environ 1 % des charges propres de l'exercice.

Le nouveau mandat Sacem

Dans le prolongement de la cession de ses parts dans la SDRM, la Scam a signé fin 2012 un nouveau mandat avec la Sacem pour les opérations de gestion relatives à l'administration des contrats généraux autorisant l'exploitation des œuvres du répertoire de la Scam. À ce titre elle s'acquitte désormais du paiement de frais de prestations de services pour un montant, en 2013, de 299 K€. Auparavant ces frais étaient prélevés à la source par la Sacem/SDRM pour un montant d'environ 650 K€. Ce nouvel accord est donc avantageux, le montant global des droits versés par la Sacem augmentant mécaniquement.

Le financement des charges propres à l'exercice

	Année 2013	Année 2012	Variations
Retenues sur droits	13.104	13.092	0,09 %
Ressources financières nettes	1.678	2.003	- 16,22%
Autres ressources d'exploitation	168	177	- 4,91 %
Divers et exceptionnels	154	830	- 81,43 %
TOTAL	**15.104**	**16.102**	**- 6,19 %**

en milliers d'euros

Les retenues sur droits sont stables. Le conseil d'administration du 12 décembre 2013 a validé une baisse du taux de prélèvement sur les perceptions de 1,5 à 1,25 %, applicable à compter du 1er janvier 2014.
Les ressources financières utilisées dans le financement de la gestion sont en baisse. Dans le prolongement de la politique de placement mise en place à la Scam, peu d'arbitrages sont intervenus durant l'année 2013.
Des ressources exceptionnelles participent au financement des charges propres à l'exercice pour 154 K€ et ont comme contreparties 80 K€ de charges exceptionnelles (voir page précédente).

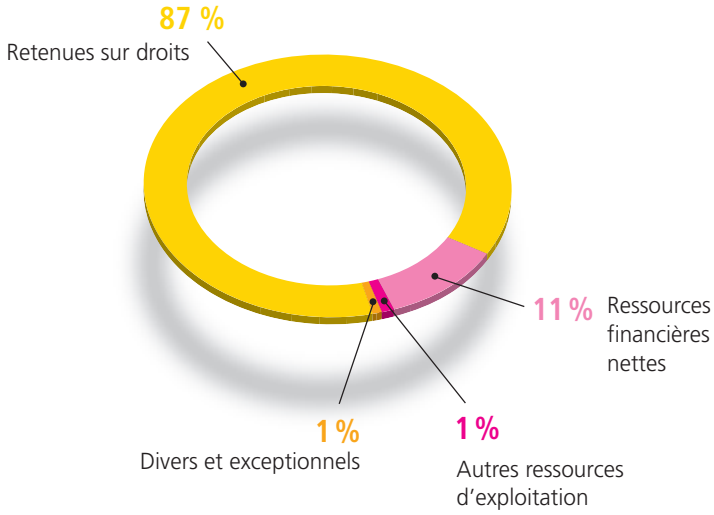

La gestion financière

2013 peut être considérée, à ce stade, comme l'année de stabilisation de la crise, grâce aux actions de la FED et de la BCE, et de reprise de la croissance, notamment aux États-Unis. Cependant, la politique de taux d'intérêt très bas a un impact sur les produits de placement à court terme que la Scam utilise dans son portefeuille. De plus les banques continuent de rembourser leurs dettes, la masse de ces liquidités pesant également sur les taux monétaires. Ainsi en 2013, l'Eonia capitalisé ressort à 0,09 % au lieu de 0,24 % en 2012, mais toujours très loin des 4,01 % de 2008.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 130 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2013 ressort à 1,81 %, très supérieur à l'Eonia capitalisé. On constate donc que la politique de placements mise en place par le bureau financier depuis 2010 et validée par le conseil d'administration a dépassé son objectif d'un rendement minimum du portefeuille de 1,5 % (dans un contexte de taux monétaires historiquement bas). Pour rappel, cette politique s'appuie sur des allocations sécuritaires au travers de SICAV dites « de trésorerie », de livrets entreprises et de comptes à terme ou d'autres produits garantis en capital à l'échéance (voir détail des placements en annexe).

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2013, ces contrôles ont porté sur :

- les flux et radios 2010 – 2012,
- le patrimoine et la gestion immobilière des sociétés.

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 11e rapport annuel rendu public. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam (wwwscam.fr).

Le bilan au 31 décembre 2013

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE	**17.682.436,66**	**9.451.193,17**	**8.231.243,49**	**8.542.872,39**
Immobilisations incorporelles	6.036.785,48	4.814.678,30	1.222.107,18	1.250.383,87
Immobilisations corporelles	11.309.843,80	4.636.514,87	6.673.328,93	6.974.859,16
Immobilisations financières	335.807,38		335.807,38	317.629,36
ACTIF CIRCULANT	**144.451.560,09**	**0,00**	**144.451.560,09**	**138 549 420,27**
Créances	2.203.745,30		2.203.745,30	1.635.203,74
Val. mobil. placement et comptes à terme	109.531.275,74		109.531.275,74	122.017.636,03
Disponibilités	32.716.539,05		32.716.539,05	14.896.580,50
COMPTE DE REGULARISATION	**195.295,77**		**195.295,77**	**208.213,31**
Charges constatées d'avance	195.295,77		195.295,77	208.213,31
TOTAL ACTIF	**162.329.292,52**	**9.451.193,17**	**152.878.099,35**	**147.300.505,97**

Passif	Année 2013	Année 2012
CAPITAUX PROPRES	**267.252,06**	**253.284,60**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1.140.822,35**	**1.236.141,93**
DETTES	**150.247.348,16**	**143.995.683,46**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567.119,96	780.168,79
Personnel	496.816,24	571.366,79
Organismes sociaux	3.046.659,86	2.615.571,60
État, impôts et taxes	880.491,60	366.810,97
Créditeurs divers	6.146.835,20	5.973.766,75
Droits à répartir aux auteurs	125.310.988,54	121.797.496,13
Droits à répartir aux SPRD	4.842.223,66	3.142.177,63
Auteurs créditeurs	2.745.101,04	2.815.237,81
Auteurs non membres	3.348.902,73	2.718.332,95
Auteurs règlements en attente	1.832.883,29	2.178.869,07
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	1.019.189,99	976.683,68
Auteurs affectation en attente	10.067,47	52.573,78
Banques Belgique	68,58	0,00
Intérêts courus	0,00	6.627,51
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	**1.222.676,78**	**1.815.395,98**
TOTAL PASSIF	**152.878.099,35**	**147.300.505,97**

Le compte de gestion

	Année 2013	Année 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	**13.272.057,29**	**13.268.683,75**
Retenue statutaire sur les répartitions	11.749.785,82	11.705.646,76
Retenue statutaire sur les perceptions	1.353.917,81	1.385.937,09
Autres produits	168.353,66	177.099,90
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 13.796.553,78**	**- 13.541.081,56**
Fournitures	- 182.142,00	- 178.173,24
Charges externes	- 2.833.115,66	- 3.011.160,82
Impôts, taxes	- 173.007,63	- 160.056,07
Charges de personnel	- 8.072.680,94	- 7.756.676,09
Charges de gestion	- 1.415.673,12	- 1.164.208,07
Amortissements et provisions	- 1.119.934,43	- 1.270.807,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 524.496,49**	**- 272.397,81**
RESULTAT FINANCIER	**1.672.930,01**	**1.968.849,12**
Produits financiers	1.678.205,51	2.003.087,23
Charges financières	- 5.275,50	- 34.238,11
RESULTAT COURANT	**1.148.433,52**	**1.696.451,31**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**74.243,26**	**118.944,67**
Produits exceptionnels	154.106,76	829.948,34
Charges exceptionnelles	- 79.863,50	- 711.003,67
EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE	**1.222.676,78**	**1.815.395,98**

Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Scam, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les annexes au rapport d'activité du Directeur général et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 11 avril 2014
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan Sylvie Thizon

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la propriété intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Directeur général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période comprise entre le 1er juin 2012 et le 31 décembre 2013, soit 19 mois.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 11 avril 2014
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan Sylvie Thizon

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1er juin 2012 au 31 décembre 2013

A - AIDE À LA CRÉATION		
1 - Création d'une œuvre et première fixation	**793,26**	
Bourses d'aide à la création	793,26	
2 - Promotion de la création	**784,62**	
Activités Scam	189,52	
Soutien des festivals	302,62	
Prix et Étoiles	292,48	
3 - Diffusion de l'information sur la création	**27,21**	
4 - Action culturelle en Belgique	**127,10**	
5 - Action culturelle au Canada	**9,63**	
B - AIDE À LA FORMATION		
Soutien à la formation des auteurs	**97,26**	
CHARGES D'ACTION CULTURELLE		**1.839,08**

Montant en milliers d'euros

Prélèvements sur perceptions	**2.020,94**	
Audiovisuel et sonore	1.591,26	
Littéraire	243,17	
Image fixe	21,02	
Droits presse	165,49	
À déduire copie privée Scelf	**- 5,92**	
Irrépartissables supérieurs à 10 ans	**0,00**	
Produits financiers	**3,18**	
PRODUITS D'A		**2.018,20**

Excédent de la période **179,12**

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)

La représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

International

Membre
ALAI Association Littéraire et Artistique Internationale
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la PLA dans notre monde contemporain

Membre actif
commissions techniques,
comité européen, CIS-net (IDA),
groupe de stratégie audiovisuelle
CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective

Membre
EWC European Writers' Congress
Organisme engagé dans la défense du statut et des droits des auteurs et traducteurs européens

Membre
GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne

Membre
IFRRO International Federation of Reproduction Rights Organisations
Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes

Membre fondateur
Conseil d'administration
SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

France (Participation dans d'autres SPRD)

Membre fondateur
Conseil d'administration
AVA Arts Visuels Associés
Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs
CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie

Membre fondateur
Conseil d'administration
COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires

Membre fondateur
Conseil d'administration
SORIMAGE
Société faîtière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes

Belgique

Membre
AUVIBEL
Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles

Membre
PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles

Membre
Mandat de gestion accordé à la Scam
REPROBEL
Société de perception et de répartition pour la reprographie

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc…

Action professionnelle

Membre
AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur
Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle

Membre fondateur
Conseil d'administration
AGENCE française ISAN
Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam

Membre
ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle
Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux

Scam représentée par deux membres
AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel
Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs

Conseil d'administration
Cinéma du Réel Festival internationnal de films documentaires

Partenaire
CMC Centre de Médiation Culture
Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition

Membre fondateur
Conseil d'administration
COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC
Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales

Membre
CPE Conseil Permanent des Écrivains
Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre

Membre de droit
film-documentaire.fr
Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles

Conseil d'administration
FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels

Membre fondateur
Conseil d'administration
LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE
Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle

Membre du comité de rédaction
Conseil d'administration
RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur
Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens

Participations institutionnelles

Conseil d'administration
AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs
Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)

Membre du conseil de gestion de la formation professionnelle continue des artistes-auteurs
Membre de la commission professionnelle de l'audiovisuel, de la photographie, du livre.
AFDAS Assurance Formation des Activités du Spectacle
Organisme paritaire collecteur agréé par l'État pour collecter les contributions de formation dans le domaine de la culture. Ces contributions sont utilisées pour le financement des actions de formation des professionnels du secteur et notamment des auteurs.

Membre titulaire du collège ayants droit
COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi
Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée

Membre de la commission plénière Commissions spécialisées
CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique
Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture

Scam Belgique

par Frédéric Young
délégué général de la Scam Belgique

Distinctions. En 2013, la Scam Belgique a distingué quatre auteurs : Karel Logist, Prix littérature pour Desperados, Benoît Féroumont, Prix Textes et Images pour *Le Royaume*, Grégor Beck, Prix radio pour l'ensemble de son œuvre et Jasna Krajinovic, Prix Audiovisuel pour *Un été avec Anton*. Cette dernière avait bénéficié du soutien de la bourse Brouillon d'un rêve de la part de la Scam France, qui a également décerné une Étoile à notre compatriote Thierry Michel.

Réforme de la loi sur le droit d'auteur. Incontestablement le vibrant chantier de cette année 2013, la réforme de la loi sur le droit d'auteur initiée par le gouvernement belge a suscité une forte mobilisation, tant du personnel de la Scam que des auteurs eux-mêmes. Ceux-ci ont réitéré à plusieurs reprises leur soutien à une gestion collective de leurs droits. La Scam a particulièrement insisté sur la nécessité de déclarer la rémunération pour la retransmission par câble droit incessible, à gérer exclusivement par les sociétés de gestion. Véritable défi pour le secteur audiovisuel belge, mis sous pression par les exploitants dominants qui entendaient imposer un système « ARI » (all-rights-included), la négociation s'est achevée en février 2014 par un projet de loi qui fait une plus large place aux préoccupations légitimes des auteurs. D'autres avancées sont attendues.

Litige. Le procès opposant les câblodistributeurs Liberty Global-Telenet et Coditel à la Scam et à ses partenaires (SACD, Sofam, deAuteurs, mais aussi les SPRD des producteurs) a connu un rebondissement majeur. En février 2013, la Cour d'appel d'Anvers a donné raison aux ayants droit, requalifiant la prétendue « injection directe » en retransmission par câble nécessitant l'autorisation des sociétés d'auteurs. La société Coditel a attendu un an et la reprise des débats pour tardivement introduire un pourvoi en cassation contre cette décision interlocutoire de la Cour, ce qui a eu pour effet de repousser les plaidoiries en 2016 au plus tôt. L'affaire, qui court depuis 2006, se transforme en véritable déni de justice pour les auteurs.

Suivi systématisé des auteurs. Dans une perspective d'amélioration continue, la Scam s'est dotée d'une nouvelle base de données, aux possibilités plus étendues. Cet outil doit notamment permettre un suivi systématisé d'auteurs ou de catégories d'auteurs, dont le principe a été formalisé en interne dans une procédure cadre, pensée en 2013 et activée en janvier 2014.

La future Maison Européenne des Auteurs. La Scam Belgique, avec l'accord et le soutien de la Scam Paris (en partenariat avec la SACD), a fait l'acquisition du bâtiment contigu à l'actuelle Maison des Auteurs, le 85, rue du Prince Royal, dans l'intention d'y créer notamment une Maison Européenne des Auteurs. Réaménagé en 2014-2015, ce nouvel espace offrira aux auteurs un bar et une médiathèque. Il abritera également le futur Pôle Écritures/Développement.

Un Pôle Écritures/Développement. Le Comité belge de la Scam, présidé par Alok Nandi, soutient le projet d'un Pôle Écritures/Développement. Futur espace de travail, de résidences et de rencontres, le Pôle permettra aux auteurs d'acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux outils au travers de master classes et de formations. Les auteurs y trouveront experts ou auteurs chevronnés qui accompagneront le développement de leurs projets. Encore en recherche de partenariats financiers, cette future structure s'adaptera aux besoins des créateurs et des organismes privés ou publics qui la rejoindront en vue de (re)dynamiser la création belge.

Un rôle actif dans la politique du livre. La Maison des Auteurs est, avec trois partenaires, à l'origine du PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), regroupement destiné à *Imaginer et construire ensemble les futurs du livre*. L'association contribue à l'information et à la formation des professionnels de la chaîne du livre en portant une attention particulière à l'émergence des nouveaux acteurs et des nouveaux usages. Frédéric Young, élu en 2013 Président du Conseil du Livre, prolonge dans ce cadre son engagement par la mise en place d'une réflexion globale destinée à peser sur les priorités politiques de la prochaine législature.

Résultats financiers. Les rubriques principales (audiovisuel primaire, câble et copie privée) totalisent 4.391.255 € de perception en 2013 contre 4.380.029 € en 2012, soit une légère hausse.

Au total, l'encaissement effectué par la Scam en Belgique du 1er janvier au 31 décembre 2013 s'élève à 5.592.915 € contre 5.851.099 € en 2012. La somme de 2.531.272,34 € a été répartie aux auteurs en Belgique en 2013.

Les charges nettes prévues au budget étaient de 719.216 €, les dépenses totales se sont élevées à 714.755 €.

Action culturelle. Avec plus de 50 bourses accordées, 6 prix décernés dans différents répertoires et plus de 30 auteurs invités à participer à des actions de promotion, de formation ou de présentation de projets, ce sont près de 100 auteurs qui ont été soutenus directement par l'action culturelle de la Scam Belgique en 2013. Les différents rendez-vous de l'action culturelle au cœur d'événements ou de festivals destinés aux professionnels ont été autant de manières « d'ouvrir des perspectives aux auteurs » et de créer pour eux des occasions de rencontrer des partenaires pour des projets en cours ou à venir. Les formules du PechaKucha (en partenariat avec Architempo) au Festival Anima ou à la Foire du Livre, les rencontres « insolites » entre auteurs de répertoires différents donnant lieu à des créations sur la scène du Théâtre National, les projections de documentaires ou les écoutes sonores, les ateliers de réflexion à Filmer à Tout Prix, ont été autant de mises en évidence de la richesse de la création contemporaine, de sa diversité et de l'incroyable ouverture des auteurs à toutes les formes d'expression.

BdA #2. La Scam a co-publié avec la SACD et BELA, plateforme des auteurs et des œuvres, un deuxième Bilan des Auteurs (BdA #2), consacré à la création en Belgique francophone. Les Étoiles belges de la Scam y témoignent de l'importance de cette récompense dans leur parcours. La version numérique du BdA #1 a été diffusée sous l'appellation « bilan des auteurs » sur toutes les plateformes de téléchargement légal aux formats ePub et Mobi.

Scam Canada

par Elisabeth Schlittler
délégué général de la Scam Canada

2013. Au Canada également, l'avènement du numérique a causé des perturbations qui ont affecté les politiques de financement, de production et de diffusion des documentaires. Toutefois, malgré l'environnement de plus en plus difficile des dernières années pour les créateurs de documentaires, la Scam Canada continue d'accueillir de nouveaux membres et d'enregistrer de nouvelles œuvres au répertoire audiovisuel.

La diffusion. Même si le numérique a modifié les habitudes de création et multiplié les possibilités pour le public de découvrir les œuvres, le principal marché pour le documentaire au Canada demeure encore le marché télévisuel. En 2013, la diffusion du répertoire par les radiodiffuseurs conventionnels a augmenté. Ce n'est pas le cas pour leurs autres plateformes accessibles gratuitement ou en payant. Quant à la diffusion des chaînes spécialisées, dont la programmation de plusieurs n'est constituée que de documentaires, on n'enregistre pas de variation notable comparativement à 2012.

Les négociations. Au plan des activités, l'année écoulée a été essentiellement consacrée aux négociations du renouvellement de plusieurs licences ou de nouveaux contrats avec des radiodiffuseurs publics et privés qui ont en commun la cote d'écoute à atteindre et démontre peu d'empressement de reconnaître des redevances pour les plus récentes formes d'exploitation des œuvres.

Les licences. Des ententes ont été renouvelées et de nouvelles ont été signées avec des chaînes spécialisées et des services de vidéo à la demande. Comme il s'agit de structures qui en sont à leurs débuts, les nouveaux contrats signés n'auront dans l'immédiat qu'un impact modique sur la perception. Des comités ont été créés pour étudier et définir le cadre des nouvelles licences à signer avec les radiodiffuseurs dont les différentes plateformes d'exploitation se sont multipliées.

Le droit de mise à disposition. En novembre 2012, la Loi sur le droit d'auteur amendée a reconnu le droit de mise à disposition au public d'une œuvre. Cette reconnaissance a incité une société de gestion collective de droits musicaux à demander à la Commission du droit d'auteur de se prononcer sur les questions que ce nouveau droit soulève. La Commission a organisé un débat qui traite des deux droits que la Scam administre. Elle a déposé un mémoire à l'automne et attend la décision de la Commission.

L'information. Outre les activités de négociation, perception, répartition, la Scam Canada poursuit son travail d'information auprès des auteurs, de leurs agents, avocats, toujours nécessaire en territoire anglo-saxon et d'autant plus à l'ère numérique très défavorable aux principes du droit d'auteur que la Scam défend. Les échanges avec leurs syndicats sont tout aussi essentiels afin que la rémunération des auteurs soit bien assurée par les conventions collectives et les licences Scam dans le contexte numérique qui ne cesse d'évoluer et auquel il faut constamment s'adapter.

Les bourses Scam. Les bourses Scam font maintenant partie des diverses aides sur lesquelles les auteurs comptent pour pouvoir poursuivre leur projet. Depuis que le programme existe, plusieurs projets ont franchi une étape qui les a menés à leur production grâce à une bourse Scam et ils ont été diffusés à la télévision ou lors de festivals internationaux.

La Scam Canada. Le comité des auteurs de la Scam Canada était présidé par Luc Dionne et Benoit Pilon en était le vice-président pour l'exercice 2013-2014. La délégation canadienne est dirigée par Élisabeth Schlittler.

	Année 2013	Année 2012	
Perceptions	340.841,16 €	335.742,26 €	1,52 %
Répartitions	257.188,56 €	242.308,81 €	6,14 %

Le conseil d'administration Scam 2013/2014

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**
  Anne Andreu, Julie Bertuccelli (*présidente*), Daniel Costelle, Anne Georget (*trésorière*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Gérard Mordillat, Laetitia Moreau (*représentante des écritures et formes émergentes*), Christophe Ramage (*représentant les traducteurs*), Alain de Sédouy.
- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**
  Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Carole Pither.
- **Collège des auteurs de l'écrit**
  Catherine Clément, Pascal Ory
- **Collège des images fixes**
  Thierry Ledoux.
- **Collège des journalistes**
  Lise Blanchet (*vice-présidente*), Juliette Meurin.
- **Représentant du comité belge**
  Alok Nandi.

Le comité belge Scam 2013/2014

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**
  Marie-France Collard, André Dartevelle, Valérie Lommel, Dominique Loreau.
- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**
  Paola Stevenne.
- **Collège des auteurs de l'écrit**
  Alain Dartevelle, Caroline Lamarche, Jean-Luc Outers (*vice-président du comité belge*), Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart.
- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**
  Alok Nandi (*président du comité belge*).

Le comité canadien Scam/Sacd 2013/2014

- **Collège des auteurs de cinéma**
  Denys Arcand, Luis Bélanger, André Melançon, Benoit Pilon (*vice-président du comité canadien*)
- **Collège des auteurs de télévision**
  Chantal Cadieux (*comité exécutif*), Diane Cailhier, Luc Dionne (*président du comité canadien*), François Gingras, Marie-France Landry, Patrice Sauvé.
- **Collège des auteurs de spectacle vivant**
  Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.

Les commissions juin 2013/juin 2014

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administrateurs membres de droit

Anne Andreu, Julie Bertuccelli, (*présidente de la Scam*) Daniel Costelle, Anne Georget (*présidente de la commission jusqu'au 1er octobre*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*vice-président de la commission jusqu'au 1er octobre et président depuis le 19 novembre*), Virginie Linhart (*vice-présidente depuis le 19 novembre*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Gérard Mordillat, Christophe Ramage, Alain de Sédouy.

Membres désignés par le conseil d'administration

Olivier Ballande, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Catherine Bernstein, Bernard Billois, René-Jean Bouyer, François Caillat, Gilles Cayatte, Zouhair Chebbale, Brigitte Chevet, Evelyne Clavaud, Jean Crépu, Cathie Dambel, Mathilde Damoisel, Jean-Charles Deniau, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Joël Farges, Robin Hunzinger, Romain Icard, Andrès Jarach, Yves Jeuland, David Le Glanic, François Levy-Kuentz, Stéphane Mercurio, Christophe Otzenberger, Philippe Picard, Carole Rémy (*représentant les traducteurs*).

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administrateurs membres de droit

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Carole Pither (*présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Martine Abat (*jusqu'au 26 septembre*), Leïla Djitli (*depuis le 17 octobre*), Laurence Garcia (*depuis le 17 octobre*), Claire Hauter (*depuis le 17 octobre*), José-Manuel Lamarque (*jusqu'au 26 septembre*), Janine Marc-Pezet (*vice-présidente de la commission*), Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset (*depuis le 17 octobre*), Laurent Valière (*depuis le 17 octobre*).

• COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

Administrateurs membres de droit

Pascal Ory (*président de la commission*), Catherine Clément (*vice-présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Pascal Boille, Colette Fellous, Pierre Haski, Michèle Kahn, Hervé Le Tellier, Benoît Peeters, Antoine Perraud, Olivier Weber.

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administrateurs membres de droit

Lise Blanchet (*vice-présidente de la Scam et présidente de la commission*), Juliette Meurin.

Membres désignés par le conseil d'administration

Patrick Boitet, Maria Carmona, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), Éric Lagneau, Jean-Jacques Le Garrec, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Edouard Perrin, Catherine Rougerie. Observateur : Thierry Ledoux (*pour la commission des images fixes*).

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administrateur membre de droit

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backes (*vice-président de la commission*), Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Jean-Pierre Djivanidès, Peter Knapp, Marc Le Mené, Gérard Uféras.

• COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES (EX-COMMISSION DES ARTS NUMÉRIQUES)

Administrateur membre de droit

Laetitia Moreau (*vice-présidente de la commission*), Alok Nandi (*représentant du comité belge*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Véronique Aubouy, Philippe Brault, Samuel Bollendorf (*en indisponibilité*), Gilles Coudert, Isabelle Fougère (*en indisponibilité*), Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Anne Jaffrennou, Lyonel Kouro, Alain Longuet, Cédric Mal, Stéphane Trois-Carrés. Observateurs : Andrès Jarach (*pour la commission du répertoire audiovisuel*), Thierry Ledoux (*pour la commission images fixes*), Jean-Louis Rioual (*pour la commission du répertoire sonore*).

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Jean Brard (*décédé en octobre 2013*), Guy Saguez, Guy Seligmann, Monique Tosello, Claude Vajda, Geneviève Wiels.

2.3. ***Le Déménagement*** (Étoile 2013)
de Catherine Réchard
France 3 Régions, Candela productions, France Télévisions, TVR Bretagne – 54'

4.5. ***Nostalgie de la lumière*** (Étoile 2013)
de Patricio Guzmán – OCS Novo Orange, Atacama Productions,
Blinker Filmproduktion, WDR, Cronomedia – 90'

6.7. ***Un été avec Anton*** (Étoile 2013)
de Jasna Krajinoic
RTBF, Dérives, CBA – 60'

8.9. ***Un village sans dimanche*** (Étoile 2013)
de Philippe Baron et Corinne Jacob
France 3 Régions, Vivement lundi !, France Télévisions – 52'

10.11. ***CDrôle d'oiseau*** (Étoile 2013)
de Stéphane Sinde
Armor TV, Oléo films, Cinéplume-TVM – 57'

12.13. ***De hollywood à Nuremberg*** (Étoile 2013)
de Christian Delage
Ciné +, Mélisande Films, Histoire – 53'

22.23. ***Les fils de la terre*** (Étoile 2013)
d'Édouard Bergeon et Luc Golfin
France 2, Sable Rouge, Magneto Presse – 88'

24.25. ***Dans les bottes de Clint*** (Étoile 2013)
de Frédéric Laffont
France 5, Les Films d'ici, Camera Magica – 52 '

26.27. ***Noirs de France*** (Étoile 2013)
de Juan Gélas et Pascal Blanchard
France 5, La Compagnie des Phares et Balises, Ina – 55'/52'/54'

28.29. ***Namibie : le génocide du IIe Reich*** (Étoile 2013)
d'Anne Poiret, Michel Pignard et Fabrice Launay
France 5, BO Travail ! – 52'

30/33. ***Un été avec Anton*** (Étoile 2013)
de Jasna Krajinoic
RTBF, Dérives, CBA – 60'

34.35. ***Bismark est foutu*** (Étoile 2013)
de Carole Equer-Hamy et Martine Scemama
Normandie TV, Les Films d'ici, Lyon Capitale TV – 42'

Scam*

France
5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique
Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Canada
Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca

LE GOFF&GABARRA©
www.lgeig.fr